

MAIRIE DE DUNES

1 place des Martyrs
82340 DUNES
Téléphone 05 63 39 90 51
Mail mairie-dunes@info82.com

Pièces apportées :

- justificatif de domicile
- assurance
- chèque de location salle
- chèque vidéoprojecteur
- chèque de caution 600 €
- chèque de caution 100 €

CONVENTION d'UTILISATION de LOCAUX COMMUNAUX

ENTRE Monsieur Le Maire de la Commune de DUNES,
D'une part,

ET Téléphone :
D'autre part, désigné ci-après « Le Locataire »

Le Locataire sollicitant l'autorisation d'utiliser :

- la salle des Bleuets – grande salle du haut – maximum 300 personnes – location 250 €
- la salle des Freesias – petite salle en bas – maximum 80 personnes – location 200 €

le week-end du à partir de h

En vue d'organiser

IL A ÉTÉ CONVENU un droit précaire d'utilisation accordé aux habitants ou propriétaires de Dunes aux conditions suivantes :

1°) Désignation des locaux à utiliser

Salle des fêtes du complexe Pôle Sud-Ouest rue de la Sabathère.

2°) Etat des lieux

L'Etat des lieux de la salle se fera en présence de l'employé municipal avant et après la location de la salle : les vendredis à 11h30 et les lundis à 08h30. Un document écrit sera réalisé et signé.

L'échange des clés de la salle sera effectué lors de l'état des lieux.

3°) Conditions d'utilisation

La sous-location de la salle est strictement interdite sous peine de retenue de la caution de 600.00 € ;

Le Locataire s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles ;

Le matériel de nettoyage des sols est fourni. Le Locataire doit fournir les produits d'entretien ;

L'équipement de chauffage et de climatisation, les vannes d'arrivée d'eau ainsi que le dispositif d'alarme doivent être utilisés selon la prescription faite lors de l'état des lieux ;

Le Locataire reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés ;

La période d'occupation des locaux s'étendra du au

4°) Objet précis de l'occupation et nombre de participants

Objet :

Nombre de participants :

5°) Mesures de sécurité

Le Locataire déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

Le Locataire s'engage également à ne pas obstruer les issues de secours et à ne pas bloquer les portes de sorties.

6°) Assurance

Le Locataire déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition.

Le Locataire s'engage à nous remettre ce document avant la location.

7°) Responsabilité

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité du Locataire est seule engagée.

8°) Vol ou dégradation

En cas de vol de matériel ou de denrées stockées par l'occupant, la seule responsabilité de celui-ci sera engagée sans qu'il puisse se retourner contre la Mairie de DUNES.

9°) Prix

Le présent droit d'utilisation est accordé au Locataire moyennant le règlement de la somme de € par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque sera encaissé dans le mois suivant la location.

10°) Cautions de garantie

Une caution de six cent euros sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public, sera déposée en garantie de dommages éventuels ;

Une seconde caution de cent euros sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public, sera déposée en garantie du nettoyage des lieux.

11°) Vidéoprojecteur

je souhaite louer le vidéoprojecteur pour un montant de 20.00 € par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Fait à DUNES, le

L'Organisateur responsable
« Le Locataire »

Le Maire ou le Représentant